



LELEU

IMPASSE CARON, BIHOREL (76)

Maître d'ouvrage :

DRAKKAR DEVELOPPEMENT 216 route de neuchâtel 76420 BIHOREL



N° LOT	TYPE	ETAGE:
Lot: 104	T3	R+1



8,25 m ²
0,20111
40,80 m ²
0,60 m ²
2,25 m ²
6,45 m ²
13,75 m ²
10,20 m ²
82,30 m ²
7,15 m ²
<u>7,15 m²</u>
89,45 m ²

DI ANI COMMEDCIAL	Indice:1
PLAN COMMERCIAL	08.10.25

	LEGENDE DU PLAN				
	Chaudière murale	Fav	Fenêtre à la française sur allège vitrée		
LL	Lave-linge	PF	Porte-fenêtre à la française		
Refr	Refrigérateur	All	Allège		
00	Cuisson	VR	Volet roulant		
LV	Lave-vaisselle	Ф	Descente eau de pluie		
М	Meuble		Sèche-serviette		
EVIED L	Evier et lave-vaisselle		Espace technique électrique du logement		
••	Lave-mains (en option)	*	Emmarchement		
F	Fenêtre à la française		Faux-plafond / Soffite		



ı	NOTA: Ces plans sont réalisées sur la base du dossier de Permis de Construire. La SCCV se réserve la possibilité d'apporter des modifications de dimensions libres et d'équipements, en fonction des contraintes techniques et réglementaires de construction. De légères variantes de cotes, et de surface pourront être apportées au présent plan, en
	fonction des nécessités techniques de réalisation. Les tolérances d'usage sont admises en ce qui concerne les dimensions en cotes et surfaces indiquées. Les retombées, soffites, canalisations et radiateurs ne sont pas figurés (la hauteur sous soffite sera de 2.10m). Les gaines ainsi que l'emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif
	et n'apparaissent pas de manière exhaustive sur le plan. L'emplacement des éléments et salle de bains est donné à titre indicatif. Les placards sont compris dans les surfaces (sauf si tu les ressors à chaque fois). Le mobilier et l'électroménager ne sont pas fournis. Équipements optionnés si indications sur plan. Les différences maximales de
	niveaux entre longments et annexes privatives sont de 15cm maximum pour les halcons et longias et de 25cm maximum pour les halcons et longias et de 25cm maximum pour les terrasses. Tout en conservant les caractéristiques essentielles du plan des modifications sont susceptibles d'être appontées en fonction des nécéssitées techniques et réglementaires lors de la réglisation